

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 11

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation 07/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2025

délibération n° 2025/11/01

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire,

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : S. Amiot à A. Bodin, G. Bouckenhove à JP Zannier

Absents : AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,

C. COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

**CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE CREATION DE L'EXTENSION DE LA
SALLE POLYVALENTE**

Dans le cadre des travaux d'extension de la salle polyvalente pour les travaux de géothermie, Monsieur le Maire donne le compte-rendu de l'analyse faite par la commission d'appel d'offres, concernant le choix des entreprises.

De cette analyse, il ressort que la proposition des entreprises ci-dessous sont la plus intéressante :

- Lot 1 : Gros-Œuvre – DEOTTO : 170.212,30 € HT
- Lot 2 : Charpente bois – PELTIER – 23.336,53 € HT
- Lot 3 : Couverture étanchéité – MENIGER – 34.565,50 € HT
- Lot 4 : Menuiseries extérieures – MS BATIMENT – 6.806,05 HT
- Lot 5 : Faux-plafonds – MS BATIMENT – 19.169,61 € HT
- Lot 7 : Peinture – PEINDECOR – 8.642,78 € HT
- Lot 8 : Serrurerie – non pourvu
- Lot 9 : VRD – EIFFAGE – 47.944,90 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

accepte que les travaux cités ci-dessus soient confiés aux entreprises ci-dessus

autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés tels que désignés ainsi que toutes pièces s'y afférents

Pour copie conforme, le 17 novembre 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 13

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 11

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation 07/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2025

délibération n° 2025/11/02

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire,

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : S. Amiot à A. Bodin, G. Bouckenhove à JP Zannier

Absents : AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,

C. COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE

Dans le cadre des travaux d'extension du cimetière communal, Monsieur le Maire donne le compte-rendu de l'analyse faite par la commission d'appel d'offres, concernant le choix des entreprises.

De cette analyse, il ressort que la proposition des entreprises ci-dessous sont la plus intéressante :

Espaces verts : Vertige – 22.618,10 €HT

Marbrerie : Société Granimond – 9.626 HT

Maçonnerie : SARL A R T - 22.435 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

accepte que les travaux cités ci-dessus soient confiés aux entreprises ci-dessus

autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés tels que désignés ainsi que toutes pièces s'y afférents

Pour copie conforme, le 17 novembre 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 13

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 11

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation 07/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2025

délibération n° 2025/11/03

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire,

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : S. Amiot à A. Bodin, G. Bouckenhove à JP Zannier

Absents : AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,

C. COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

ELECTIONS DE DELEGUES AUPRES DU SEY POUR LA COMPETENCE GAZ

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'adhésion à la compétence gaz du SEY lors du conseil de septembre 2025, le conseil doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil décide de procéder à cette élection à main levée :

Se présente comme délégué titulaire : Nicolas THEVARD

Se présente comme délégué suppléant : Alain BODIN

Sont élus :

Nicolas THEVARD, délégué titulaire à l'unanimité

Alain BODIN, délégué suppléant à l'unanimité.

Pour copie conforme, le 17 novembre 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 13

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 11

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation 07/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2025

délibération n° 2025/11/04

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire,

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : S. Amiot à A. Bodin, G. Bouckenhove à JP Zannier

Absents : AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,

C. COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE DU CIG GC

Le Conseil Municipal de RAIZEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU la Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

VU le décret n° 2011-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la décision de la collectivité de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG),

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 juin 2023,

VU la délibération n°2023-26 du Conseil d'Administration du CIG en date du 07 juillet 2023 relative au choix des attributaires et autorisant le Président à signer les conventions de participation Prévoyance et Santé 2024-2029 ainsi que tous les documents contractuels y afférent,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 octobre 2025

VU l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité pour :

Le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

25 € par mois pour l'agent
15 € par mois pour le conjoint
20 € par enfant à charge.

Prend acte que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de :

En cas d'adhésion uniquement à la convention de participation Santé :

- 30 € pour l'adhésion à la convention santé pour une collectivité de - de 10 agents.
- 100 € pour l'adhésion à la convention santé pour une collectivité de 10 à 49 agents.
- 200 € pour l'adhésion à la convention santé pour une collectivité de 50 à 149 agents.
- 500 € pour l'adhésion à la convention santé pour une collectivité de 150 à 349 agents.
- 1 000 € pour l'adhésion à la convention santé pour une collectivité de 350 à 999 agents.
- 1 600 € pour l'adhésion à la convention santé pour une collectivité de 1 000 à 1 999 agents.
- 2 400 € pour l'adhésion à la convention santé pour une collectivité de + de 2 000 agents.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation Santé et tout acte en découlant.

Autorise le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CIG

Pour copie conforme, le 17 novembre 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 13

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 11

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation 07/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2025

délibération n° 2025/11/05

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire,

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : S. Amiot à A. Bodin, G. Bouckenhove à JP Zannier

Absents : AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,
C. COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEFENDRE LA COMMUNE

Vu le recours déposé auprès du Tribunal d'Appel de Versailles sollicitant l'annulation de la décision du Tribunal Administratif de Versailles qui en première instance a considéré que le Permis de construire de construction d'une antenne sur la commune est valable.

Considérant que le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à défendre la commune dans cette procédure

Considérant la proposition reçue de Maître Philippe PEYNET avocat auprès du Cabinet Goutal, Alibert et Associés

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour défendre la commune dans le cadre de la procédure d'appel contre la décision du Tribunal Administratif de Versailles qui en première instance a considéré que le PC de construction d'une antenne sur la commune est valable.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à défendre dans le cadre de cette affaire et pour se faire d'avoir l'assistance de Maître Philippe PEYNET

Pour copie conforme, le 17 novembre 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 11

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation 07/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2025

délibération n° 2025/11/06

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire,

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : S. Amiot à A. Bodin, G. Bouckenhove à JP Zannier

Absents : AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,

C. COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

CREATION D'UN SERVICE D'OBJETS TROUVES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que de nombreux objets retrouvés sur la commune sont ramenés en mairie et que ceux-ci ne retrouvent pas toujours leur propriétaire.

Qu'il existe la possibilité de créer un service d'objets trouvés pour les recenser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de créer un service d'objets trouvés.

Les modalités de conservation des objets et de leur devenir seront définis par un arrêté de Maire

Pour copie conforme, le 17 novembre 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 13

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 11

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation 07/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2025

délibération n° 2025/11/07

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire,

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire COMANDRE Cécile, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : S. Amiot à A. Bodin, G. Bouckenhove à JP Zannier

Absents : AMIOT Samuel, BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, LEFEUVRE Vincent,

C. COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE
ELECTORALE

Dans le cadre de la campagne électorale des municipales, les candidats peuvent demander la possibilité d'organiser des réunions publiques ou privées dans les différentes salles communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

- la salle sera réservée, à titre gratuit, aux réunions publiques ou privées organisées dans le cadre de la campagne électorale, pour les élections municipales.
- la réservation de la salle s'effectuera, au minimum 8 jours avant, en fonction des disponibilités auprès du secrétariat de la Mairie.

Pour copie conforme, le 17 novembre 2025

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation des projets d'investissement de 2025 et 2026 dans leur globalité :
 - o Dépenses d'investissement – Géothermie, Clos du Muguet, cimetière, Chemin le long de la RD 80, réfection du CV3 – 1.296.393 € HT
 - o Recettes d'investissement – 1.090.380 €
- Les travaux d'extension du cimetière doivent débuter courant décembre
- Les travaux de géothermie, y compris la création d'une extension du bâtiment, doivent durer 8 mois dont 1 mois et demi de fermeture totale.
- Les prochaines manifestations sur la commune sont :
 - o Représentations de théâtre ce week-end
 - o Chantier participatif sur le thème de la renouée du Japon le 29 novembre au matin
 - o Repas du comité des fêtes le 29 novembre
 - o Dans le cadre des manifestations en faveur du Téléthon, une course cycliste est organisée sur les communes de Rambouillet Territoires, celle-ci fera halte à Raizeux aux alentours de 15h30/16h.
 - o Saint Nicolas le 7 décembre avec le marché artisanal
 - o Le repas du CCAS est le 17 janvier 2026
 - o La cérémonie des vœux de la commune se déroulera le 31 janvier à 18h.
- La Maison Frances Services doit ouvrir d'ici la fin de l'année
- Suite aux délibérations de l'ensemble des communes membres, la Préfecture a déterminé le nombre de sièges attribué à chaque commune de la Communauté d'Agglomérations Rambouillet Territoires pour la prochaine mandature, la commune de Raizeux conserve un délégué unique.
- Actuellement deux enquêtes publiques sont en cours :
 - o Approbation du Schéma DE Cohérence Territoriale de Rambouillet Territoires
 - o Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune
- Deux procédures judiciaires ont été annulés par les demandeurs
 - o Recours contre le refus du Permis de Construire de Madame ZAOUI
 - o Recours contre l'arrêté autorisant la Déclaration Préalable de Monsieur Doyer.